

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

### PROCÈS VERBAL

**Monsieur le Maire** ouvre la séance. Il propose la désignation de Jacques BESSEAU en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- |                        |   |  |
|------------------------|---|--|
| – Françoise RAYNAUD    | à | Anne AUBIN-SICARD                                  |
| – Dominique GUILLET    | à | Sébastien ALLAIN                                   |
| – Marc RACAPÉ          | à | Jack M'BÉTI NOAH                                   |
| – Frédérique BARTEAU   | à | Leczinska MORNET                                   |
| – Laurence DE ENA      | à | François CAUMEAU                                   |
| – Anne-Sophie SARDAY   | à | Sylve DURAND ( <i>en fin de séance</i> )           |
| – Christophe BLANCHARD | à | Malik ABDALLAH ( <i>en début de séance</i> )       |
| – Aricia HERMANN       | à | Audrey HAREL                                       |
| – Sylvie CHARTIER      | à | Martine CHANTECAILLE ( <i>en début de séance</i> ) |
| – Délia BESSONET       | à | Joël SOULARD                                       |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** : « Je vous propose à présent d'aborder un point qui ne figure pas dans l'ordre du jour mais qui nous a été demandé par Monsieur Soulard lors des deux dernières séances. Il s'agit de l'avancement du projet des Halles. Je laisse donc la parole à Messieurs Abdallah et Pothier pour la présentation de ce point. »

#### Point de présentation du projet de quartier des Halles

**Malik ABDALLAH** :

« Je vous propose donc de commenter le diaporama qui va s'afficher dans quelques instants et qui concerne l'état d'avancement du projet des Halles. Je laisserai ensuite la parole à Monsieur Pothier qui vous parlera des commerces liés à ce projet.

Sachez tout d'abord que les revêtements ont déjà été réalisés dans certaines rues et que nous avons également reçu les différents mobiliers. Par ailleurs, je rappelle que plusieurs initiatives – émanant soit des commerçants soit de la Ville – ont permis d'animer ce quartier au cours de l'année 2018 dans le cadre du chantier proprement dit.

Comme vous pouvez le constater, certains espaces publics ont été requalifiés puisque les chantiers de la rue Baudry et de la rue des Halles sont aujourd'hui terminés. Quant à la place du 8 mai 1945, celle-ci est en partie terminée.

Si l'on entre davantage dans le détail, la chaussée et les trottoirs de la partie droite qui longe l'église pour arriver aux Halles sont aujourd'hui terminés et la partie gauche est actuellement en cours avec les travaux de la sacristie. Je rappelle que cette rue est importante puisqu'elle représente l'entrée du quartier. Nous allons d'ailleurs installer des bornes au début de celle-ci, pour permettre soit de la piétoniser, soit de l'ouvrir à la circulation.

Concernant les travaux déjà réalisés, le chantier ouest de la rue des Halles s'est terminé en décembre 2017, celui de la rue Baudry en février 2018, et celui de la rue Guillemé ainsi que la partie est de la rue des Halles en mai 2018. Autrement dit, toutes les premières rues dans la continuité de la rue Joffre et de la place Napoléon ont été totalement réhabilitées.

En ce qui concerne les bâtiments du parvis, je rappelle que le bâtiment central, qui accueillera à la fois la librairie 85 000 et le restaurant Le Carreau, comptera trois entrées différentes, dont les entrées de ces deux commerces et une des entrées du marché. S'agissant du bâtiment nord, celui disposera d'une extension à la fois sur la place et sur la rue de la Poissonnerie. Cette dernière nous permettra d'ailleurs d'y installer un tapis roulant pour accéder directement au marché.

Quant aux locaux commerciaux, il ne reste plus que neuf locaux vacants à ce jour, sachant que des négociations sont actuellement en cours pour une partie d'entre eux et que les travaux de certains commerces ont également commencé. »

**Franck POTHIER :**

« S'agissant des commerces, les étals des poissonniers sont actuellement en cours de finition, tout comme les seize autres étals qui seront ouverts au public à la fin du mois de mars. D'ailleurs, une fresque a été réalisée pour distinguer l'espace « poissonnerie » et apporter de la gaieté dans cet espace. Pour ce qui est du marché, sachez que les portes pourront être ouvertes pendant l'été, pour créer à la fois un espace de convivialité, et permettre aux citoyens de profiter de l'extérieur et de déguster les différents mets des commerçants. De plus, un espace de jeux pour enfant sera également créé à la droite de cette zone de convivialité, de sorte que les parents puissent apprécier pleinement leur dégustation et les spécialités vendéennes. Quant à la partie gauche de cet espace, elle pourra accueillir des manifestations temporaires, comme par exemple la fête du goût.

Concernant les travaux des 29 commerçants de ce secteur, la partie 1/3 concernera les numéros 19, 25 et 26 de cette rue, la partie 2/3 les numéros 22, 23 et 24 – avec une fin de chantier prévue au mois de septembre – et la dernière partie l'espace de convivialité qui pour sa part sera achevé à la fin de cette année. Au final, cette place des Halles sera beaucoup plus large et beaucoup plus confortable, aussi bien pour les clients que pour les commerçants. D'ailleurs, je rappelle que ces derniers seront équipés de chambres froides et qu'une machine à glace sera également mise à disposition pour les poissonniers.

J'en viens à présent au marché extérieur qui restera situé rue de la Poissonnerie et qui sera accolé au futur tapis roulant. Je rappelle que cet espace accueillera à la fois des producteurs, des primeurs ou encore des ostréiculteurs et qu'il servira d'appel pour aller vers le nouveau marché intérieur. »

**Malik ABDALLAH :**

« S'agissant des actions ayant permis de fédérer les habitants et les commerçants, nous avons mis en place un comité d'accompagnement qui s'est déjà réuni à huit reprises pour construire la première phase de ce projet. Dans le même temps, de nombreuses réunions ont également été organisées avec les commerçants du marché ou encore avec l'ensemble des commerçants des Halles, sans oublier les présentations de chaque étape du projet, puisque les commerces sont les premiers impactés par la transformation de ce quartier.

Nous avons ensuite lancé la deuxième étape dite du « Vieux La Roche » le 2 octobre dernier, avec un nouveau comité d'accompagnement. Cette démarche consiste à imaginer dès à présent la seconde partie de ce projet, qui concernera la place de la Vieille horloge et la place de la Résistance, et qui s'étendra jusqu'aux bords de l'Yon. Un groupe d'habitants et de commerçants travaille donc déjà sur cette seconde phase.

D'autre part, un travail a également été réalisé avec les commerçants pour définir une Charte d'aménagement des enseignes sur le quartier des Halles. D'ailleurs, nous vous présenterons tout à l'heure une délibération concernant des aides aux devantures.

Pour ce qui est des prochaines échéances enfin, le bâtiment central sera livré au cours du premier semestre de l'année 2019. Cette étape comprendra le déménagement des commerçants du parvis, puis l'installation des commerces du marché dans leurs nouveaux bancs, ainsi que la finalisation de la place du 8 mai 1949 et de la place Sadi Carnot. Nous livrerons ensuite l'espace de convivialité au cours du deuxième semestre 2019, et démarrerons également les travaux du bâtiment sud qui intégrera le U Express. Dans le même temps, nous en profiterons aussi pour débiter les travaux de revêtement du parvis. Une fois ces étapes passées, nous déplacerons le U Express en 2020, année durant laquelle nous terminerons la voirie et le parvis. Enfin c'est également au cours de cette année que nous entamerons les travaux d'extension et de rénovation du parking. »

**Monsieur le Maire** remercie les intervenants et annonce l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

<b>1</b>	<b>MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE L'ILOT POSTE - CONSERVATOIRE - HOTEL DE VILLE - MUSEE – APPROBATION DE PROGRAMME ET CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Patrick Durand*

Dans le cadre de l'aménagement de l'ancien hôtel de ville, du musée et du nouvel Hôtel de ville et d'Agglomération, il convient de requalifier les espaces publics attenants. Concernant le programme, je rappelle qu'il s'agit d'un périmètre élargi et que celui-ci englobe les problématiques de l'espace public à venir. Plus concrètement, ce programme porte sur la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des espaces publics et concerne plus précisément :

- Le Jardin de la mairie d'une surface de 4 000 mètres carrés ;
- Le parvis de l'actuel Hôtel de ville et de l'ex conservatoire d'une surface de 1 600 mètres carrés ;
- La rue La Fayette dans sa globalité, pour une surface de 3 250 mètres carrés ;
- La rue Clemenceau (devant le nouvel Hôtel de ville et d'Agglomération) pour une surface de 807 mètres carrés ;
- La rue Allende (de la place Napoléon au Cyel), pour une surface 1 700 mètres carrés ;
- La place du Théâtre pour une surface de 5 300 mètres carrés ;
- La rue Jean Jaurès pour une surface de 2 600 mètres carrés,
- L'esplanade Jeannie Mazurelle pour une surface de 700 mètres carrés.

L'objectif de la maîtrise d'œuvre consiste à :

- Garantir le bon fonctionnement des nouveaux usages ;
- Proposer un aménagement des espaces publics ;
- Mettre en valeur, par des aménagements, les espaces publics historiques du centre-ville,
- Assurer une mise en œuvre des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Comme La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente pour la gestion des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, il est proposé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage et de transfert de maîtrise d'ouvrage au profit de la ville de La Roche-sur-Yon, afin de mener à bien cette opération et d'assurer les garanties nécessaires pour chaque maître d'ouvrage. Il convient ainsi de répartir et de fixer les tâches de chacun en fonction des domaines de compétences respectifs de chaque maître d'ouvrage (assainissement des eaux usées, assainissement des eaux pluviales, autres réseaux, aménagements de surface, paysages). Cette convention de co-maîtrise d'ouvrage prévoit dans ses dispositions essentielles les éléments suivants :

- Les conditions d'interventions de la ville de La Roche-sur-Yon ;
- Les modalités de participation et de contrôle de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Chaque maître d'ouvrage procédera au règlement des marchés de maîtrise d'œuvre subséquents et des marchés de travaux au fur et mesure de l'exécution des contrats, selon les répartitions qui figureront dans ces marchés. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Concernant la mission de maîtrise d'ouvrage, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire d'une durée de cinq ans conformément aux articles relatifs aux marchés publics. Cet accord-cadre sera conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 400 000 euros H.T. pour toute la durée du marché.

L'accord-cadre fonctionnera principalement avec la conclusion de marchés subséquents, ainsi qu'en fonction des missions confiées et du phasage du projet. Les marchés subséquents permettront d'effectuer un phasage de l'opération en fonction des différents secteurs d'intervention. Les premiers marchés ainsi envisagés seront :

- Pour le marché subséquent n° 1 : études de diagnostics et d'esquisses sur l'ensemble du périmètre, afin d'avoir une cohérence d'aménagement d'ensemble ;
- Pour le marché subséquent n° 2 : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du jardin de la mairie et du parvis de la place Napoléon.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 4.53 millions d'euros H.T. Elle comprend les voiries, les réseaux, les eaux pluviales et les eaux usées (hors réseaux secs et effacements) et se répartit de la manière suivante :

- 3.87 millions d'euros pour La Roche-sur-Yon (voirie et paysage) ;
- 660 000 euros pour La Roche-sur-Yon Agglomération.

A cela s'ajoutent les honoraires et les travaux de maîtrise d'ouvrage de 400 000 euros et ceux du Sydev, d'un million d'euros, soit un coût total de 5.9 millions d'euros H.T., sachant que l'ensemble de ces opérations se dérouleront de manière étalée. Bien entendu, la Commission d'appels d'offres sera chargée d'étudier ce marché et d'émettre un avis sur le versement des primes, puisque cinq candidats seront sélectionnés.

Concernant le planning prévisionnel de l'opération, l'approbation du programme fonctionnel sera présentée au Conseil municipal du 29 mars prochain et l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre aura lieu en juillet 2019. Enfin, l'approbation des études EVP est prévue pour janvier 2020 et le démarrage des travaux du jardin de la mairie pour le second semestre 2020, sachant que la conduite de cette opération sera menée par le service des espaces publics. »

**Joël SOULARD :**

« Je vous remercie tout d'abord pour la présentation précédente concernant l'avancement des travaux des Halles, que nous avons effectivement déjà demandée à plusieurs reprises.

En ce qui concerne le projet de l'îlot de La Poste, dont le coût total s'élève à près de 24 millions d'euros, je rappelle que nous avons déjà voté contre. Aujourd'hui, vous nous proposez de rajouter 5.9 millions à cette opération pour compléter votre projet, même si, comme vous l'avez dit, tout ne sera pas fait en même temps. Néanmoins, cela ne réduit pas pour autant le coût de cette opération et ce montant sera même supérieur si vous mettez justement plus de temps à réaliser ce programme.

Certes, nous comprenons que des travaux soient nécessaires sur le jardin de la mairie dans la perspective du réaménagement de l'ancien hôtel de ville et de l'ancien musée. Cependant, vous allez bien au-delà, puisque vous voulez aussi refaire le parvis de l'hôtel de ville et de l'ancien conservatoire, ainsi qu'une partie de la rue Clémenceau, alors même que cet aménagement a tout juste cinq ans. D'ailleurs, nous avons déjà fait cette même remarque pour le quartier des Halles, pour lequel, si nous étions d'accord pour l'aménagement des rues, nous étions en revanche opposés à la démolition de bâtiments qui avaient à peine plus de quinze ans. Or je ne suis pas persuadé que le citoyen apprécie de refaire des travaux qu'il vient tout juste de finir de payer.

De plus, je rappelle que la période actuelle est relativement compliquée pour bon nombre de personnes qui se retrouvent aujourd'hui en difficultés et dont la préoccupation principale concerne davantage le pouvoir d'achat au quotidien. Par conséquent, nous estimons que le fait de rajouter 6 millions d'euros supplémentaires sur ce projet est peut être un peu trop. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

Enfin, et même si n'avons jamais été contre le réaménagement du centre-ville – puisque nous avons nous-même refait la place Napoléon –, nous savons, pour avoir souvent discuté avec eux dans les

quartiers, que ce genre d'opération est bien le dernier souci des citoyens. Certains me disaient même que nous pourrions faire ce que nous voulions à la place Napoléon, cela ne changerait rien à leurs difficultés quotidiennes. Bref, vous pouvez circuler dans les rues de la Ville, ce genre de projet à 24 millions d'euros laisse totalement indifférent le simple citoyen et quasiment personne ne s'en préoccupe. Vous n'en entendez pas parler et une fois qu'il sera terminé les habitants vous diront qu'énormément d'autres choses auraient pu être faites avec cet argent. »

**Françoise BESSON :**

« Comme vient de l'expliquer Monsieur Soulard, certains réaménagements d'espaces publics paraissent très prématurés car une partie des travaux a déjà été faite il y a seulement quelques années. De la même manière, nous restons interrogatifs concernant ce coût supplémentaire pour ce projet. D'autre part, nous espérons aussi que tous ces travaux seront réalisés en même temps, notamment les enfouissements de réseaux.

Par ailleurs, j'aimerais de nouveau évoquer le plan de déplacements permettant d'entrer dans la Ville car je ne vois toujours pas de document à ce sujet, d'autant que beaucoup de salariés viendront travailler dans le nouvel hôtel de ville et d'Agglomération.

Lors de la dernière séance, j'avais énormément insisté sur la pollution de l'air et sur la problématique des voitures, notamment dans le centre-ville. Par conséquent, je souhaite de nouveau réaffirmer l'utilité d'un plan de déplacements, particulièrement en termes de santé publique. »

**Guy BATIOT :**

« Même si le réaménagement de la mairie était nécessaire, j'aimerais néanmoins comprendre pourquoi vous tenez à refaire des voiries, alors que certaines ont été refaites récemment et que d'importants travaux vont être réalisés de part et d'autre de la rue Clémenceau avec des engins très lourds. De plus, comme vient de l'expliquer Madame Besson, il me paraîtrait intéressant d'avoir une approche globale des transports et des déplacements lorsque l'on raisonne en termes de voiries. Voilà les précisions que nous vous demandions. »

**Monsieur le Maire :**

« Je voudrais être très clair. Il s'agit là d'un projet à tiroirs, que nous ouvrirons ou non. Je rappelle en effet que « gérer c'est prévoir ». Autrement dit, je n'aimerais pas que la municipalité soit amenée à faire des choses sans les avoir prévues auparavant. Je préfère encore avoir des tiroirs, que l'on gardera fermés si cela s'avère judicieux, mais dont les financements ont été prévus. Dans le cas où nous les laisserions fermés, les financements serviront alors à d'autres choses. C'est en tout cas de cette façon que je considère la gestion d'une ville.

S'agissant du plan de déplacements, je rappelle qu'il en existe déjà un au sein de l'Agglomération et au sein de la Ville. Je vous invite d'ailleurs à en prendre connaissance. De plus, j'ai annoncé lors des vœux que nous allons travailler sur la question des déplacements collectifs, et que si ces sujets concerneront la gratuité, ils concerneront aussi les parkings en entrée de ville. En effet la gratuité des déplacements ne suffirait pas par elle-même et ce n'est pas le seul sujet. Il faut aussi moins de circulation en ville et que tout le monde soit servi à la même enseigne pour pouvoir se déplacer dans son agglomération. C'est pour cette raison que nous devons prévoir des parkings en entrée de ville ou encore des navettes électriques, ainsi que différents points de chute pour les vélos, voire même des stations GNV ou des stations à hydrogène. Bref, il s'agit de réaliser une étude globale et de porter une ambition beaucoup plus large que le simple sujet de la gratuité. Encore une fois « gérer c'est prévoir ». Nous devons donc imaginer à quoi ressemblera notre futur et cela se prépare davantage avec des études qu'avec des mots – me semble-t-il.

Enfin Monsieur Soulard, je suis effaré d'entendre qu'un simple citoyen ne comprendrait pas ce projet, que le quotidien d'entre eux concerne uniquement leur quartier et que personne ne se préoccupe de ce type d'opération. Mais pour qui les prenez-vous ? Les citoyens sont des personnes éclairées comme vous et moi et le genre de comportement que vous avez les a amenés sur des ronds-points. En fait, vous imaginez que les citoyens ne sont pas capables de comprendre ce que vous expliquez. C'est terrible et ce genre de déclaration est très lourd. Encore une fois pour qui les prenez-vous ? Je suis franchement outré, surtout pour une personne de gauche qui est censée s'ouvrir à tous ! Sincèrement, je suis choqué.

D'autre part, sachez que nous engagerons des travaux sur le parvis de l'ancien hôtel de ville et de l'ancien conservatoire uniquement si nous décidons de faire de l'ensemble de ce quartier une zone piétonne. C'est d'ailleurs ce que voulaient les écologistes lorsque vous avez fait les travaux de la place Napoléon. Pour autant, ce n'est pas nous qui le déciderons, mais la population puisque c'est à elle que nous soumettrons cette proposition. Là encore, je préfère que ce genre de projet soit prévu, sachant que cette décision reviendra aux citoyens.

Quant aux chantiers des jardins de l'hôtel de ville ou de la rue Clémenceau, sachez qu'ils ne seront pas engagés avant les travaux. De plus, il est probable que certains travaux nécessiteront quelques réfections puisqu'une partie d'entre eux aura déjà dix ans. S'agissant des rues Lafayette et Allende, nous devons de toute façon refaire des travaux dans ces rues, y compris des travaux de réseaux car tout est à refaire. Concernant la place Mazurelle enfin, il s'agit aussi d'une option et il faudra regarder ce que les architectes urbains nous proposeront. Là encore, je ne sais pas si nous réaliserons ces travaux ou pas car cette décision reviendra aussi aux citoyens à travers les consultations que nous engagerons. Encore une fois « gérer c'est prévoir » et qui peut le plus peut le moins. Bref, nous imaginons d'abord l'ensemble de la restructuration avec des tiroirs que nous ouvrirons ou non, sachant que nous serons obligés d'ouvrir ceux de la rue Allende et de la rue Lafayette. Pour le reste, nous réaliserons les travaux au fur et à mesure et cela avec l'avis des citoyens. »

**Joël SOULARD** : « Monsieur le Maire. Je comprends que vous soyez outré. En effet si vous avez entendu de ma part que les citoyens ne comprendraient pas, vous avez des raisons d'être outré. »

**Monsieur le Maire** : « Vous avez dit « un simple citoyen ne comprendrait pas ». »

**Joël SOULARD** : « Bien sûr que non. Resituez à quel moment j'ai pu dire cela. Peu importe, car j'ai aussi pu mal m'exprimer. Cela m'arrive souvent et si tel est le cas, laissez-moi rectifier. J'ai fait mienne une réflexion de Jacques Auxiette le lendemain des élections en 1995. Ce dernier nous a dit : « vous ne venez pas de vous réveiller plus intelligents parce que vous êtes élus ». Or j'ai pris cette remarque pour moi dans toutes mes fonctions d'élu. Aussi, dire que je considère les citoyens comme des personnes qui ne comprendraient pas, sous prétexte que j'aurais la science infuse, est totalement faux. C'est même exactement l'inverse. »

**Monsieur le Maire** : « Tant mieux car j'étais très étonné de vos propos. »

**Joël SOULARD** : « J'ai toujours considéré que plus on donnait d'informations aux citoyens, plus ces derniers étaient à même de décider et d'influencer les décisions prises pour cette ville. Par conséquent, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. »

**Monsieur le Maire** : « Je vous laisse la possibilité de préciser vos propos et tant mieux. »

**Joël SOULARD** : « D'autre part, vous avez dit que vous prévoyiez l'avenir et qu'il fallait regarder vers le futur d'une ville. Toutefois, j'ai l'impression que vous ne vous préoccupez pas non plus de ce qu'il se passait dans la ville avant d'être élu. »

**Monsieur le Maire** : « Je n'aurais pas candidaté pour être maire si je ne m'étais pas senti concerné, d'autant que cela fait maintenant 25 ans que j'habite à La Roche-sur-Yon. »

**Joël SOULARD** : « Cela ne veut rien dire. Le projet Pentagone 2006-2020 vous dit-il quelque chose ? »

**Monsieur le Maire** : « Oui car je l'avais sur mon bureau. »

**Joël SOULARD** : « Dans ce cas, vous admettez que le fait d'avoir une réflexion à l'horizon 2020 pour le centre-ville avec un marché de définition, en faisant travailler des grands cabinets avec la population, revient bien à avoir une vision globale. Pour la suite, je suis d'accord avec vous, il faut ensuite réaliser et intégrer progressivement les éléments de ce projet au fur et à mesure du temps. Or, et jusqu'à preuve du contraire, vous n'avez jamais dit que le projet 2006-2020 ne vous convenait pas lorsque vous êtes arrivé. D'ailleurs, c'est pour cette raison que nous allons refaire un projet d'avenir pour cette ville. Bref, je pense que c'est plutôt vous qui fonctionnez sans avoir de vision d'avenir car vous nous sortez à chaque fois un projet qui arrive d'on ne sait où. Si vous aviez une vision globale, nous aurions compris votre projet. »

**Audrey HAREL** : « J'aimerais simplement rebondir sur les malentendus concernant les propos de mon collègue Monsieur Soulard et vous-même, Monsieur le Maire. Monsieur Soulard parlait au nom de tout notre groupe et s'il y a eu un malentendu, sachez que nous ne pensons en aucun cas que les habitants ne sont pas capables de comprendre. Il s'agit simplement de priorités et du fait que ceux qui sont dans le besoin voient peut-être des priorités ailleurs. Je tenais donc à insister sur ce point de sorte qu'il n'y ait aucun malentendu. »

**Guy BATIO** : « S'agissant de la gratuité, je rappelle que ce n'est pas une solution en soi, comme j'ai pu le dire dans la presse. Nous sommes donc bien d'accord sur ce point. Quant à la prévision de projet global, vous reconnaissez vous-même que nous réclamons justement une piétonisation depuis maintenant une dizaine d'années pour permettre un accès à la ville car nous savons que la voiture n'est pas la solution. Je tiens d'ailleurs à votre disposition les chiffres de villes qui ont piétonisé, dans lesquels vous constaterez que les commerces se portent mieux qu'avant la piétonisation. Je suis donc entièrement d'accord avec vous. En revanche, il n'est pas suffisant de demander l'avis à la population. Il faut aussi être porteur d'un projet et je vous remercie d'avoir souligné que nous étions porteurs de ce projet depuis très longtemps. »

**Monsieur le Maire** : « Je n'en disconviens pas, tout comme je suis heureux d'avoir pu proposer à Monsieur Soulard de préciser sa pensée. Par ailleurs, il est évident qu'il y aura une véritable proposition lorsque nous soumettrons ces projets aux citoyens. Soyez rassurés, nous n'allons pas proposer un simple oui ou un simple non sur la place publique sans argumenter. »

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**37 voix POUR**

**6 voix CONTRE** : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

**2 ABSTENTIONS** : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson

<b>2</b>	<b>SEM ORYON - MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL - AUTORISATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE A PARTICIPER AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

La Ville est actionnaire de la SEM ORYON au capital de 5.704.010 €, divisé en 98.345 actions de 58 €. Il est envisagé, par le conseil d'administration de cette société, de procéder à une augmentation de son capital social avec les modalités suivantes:

- Augmentation par incorporation des réserves

Il est proposé d'incorporer au capital la somme de 3 933 800 €, correspondant à un montant de 40 € par action. Cette augmentation bénéficiera à tous les actionnaires actuels de la société. De ce fait, le nominal de chaque action sera porté de 58 € à 98 €, le nombre d'actions restant inchangé. Le capital social se trouvera porté de 5 704 010 € à 9 637 810 €.

- Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription

Il est proposé une augmentation de capital en numéraire dont le montant pourrait être fixé à 2 303 980 €, ce qui aurait pour effet de porter le capital de 9 637 810 € à 11 941 790 €.

Cette augmentation de capital serait réalisée par création de 23 510 actions nouvelles, émises au nominal de 98 €.

Il est proposé au Conseil d'autoriser son représentant à voter ce dispositif lors de l'assemblée générale extraordinaire d'ORYON.

**Thierry DE LA CROIX** : « Pourriez-vous nous indiquer s'il existe des projets derrière cette augmentation de capital ? »

**Joël SOULARD** : « Lorsque j'ai posé cette même question en commission, la réponse que j'ai eue ne m'a pas véritablement éclairé. Je rappelle qu'une augmentation de capital se fait généralement dans deux cas. Soit il existe des projets car il s'agit d'une période de développement, soit la période est difficile et il s'agit alors de réinjecter de l'argent. Or je ne pense pas que cela soit le cas. »

**Monsieur le Maire** : Cette augmentation de capital fait suite au plan stratégique voté par le Conseil d'administration d'ORYON il y a quelques mois, qui a pour ambition de poursuivre le développement

des logements sociaux. D'autre part, il s'agit également de continuer à soutenir l'immobilier d'entreprise pour aider ces dernières à créer des emplois. Enfin, cette augmentation permettra aussi d'accompagner les projets innovants, et particulièrement la construction de logements dédiés aux entreprises en cofinancement avec elles, pour que les salariés qui viennent travailler à La Roche-sur-Yon puissent rapidement trouver des logements avec des options d'achat à la clé. Voilà les principaux éléments de cette augmentation de capital, sachant que la situation d'ORYON est plutôt bonne. »

### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>3</b>	<b>PROGRAMME D'INTERET REGIONAL (PRIR) DE LA VIGNE AUX ROSES - ADAPTATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Cette délibération concerne le schéma de développement commercial, et sa modification pour y intégrer un nouveau linéaire commercial.

Je rappelle que ce schéma commercial, sur lequel nous avons délibéré, nous permet d'identifier onze centralités commerciales (à savoir le centre-ville et les cœurs de quartiers), dans lesquelles le commerce est autorisé quel que soit sa taille, ainsi que six zones commerciales, dans lesquelles le commerce est uniquement autorisé pour des surfaces de plus de 400 mètres carrés. Cela signifie donc que tout commerce peut être pris pour redevenir un commerce (quel que soit sa taille) et que tout nouveau commerce ou division de commerce peut être accepté uniquement s'il fait plus de 400 mètres carrés – comme dans le secteur de la route de Nantes ou dans celui de Sud avenue par exemple. En dehors de ces zones, les nouveaux commerces sont interdits.

Ce schéma, que nous avons validé en 2015, nous a permis à la fois d'éviter la création d'une troisième zone commerciale et d'avoir des petites cellules commerciales de 100 ou 200 mètres carrés, pour les concentrer essentiellement sur le centre-ville. Par conséquent, il n'est pas du tout question de remettre cet outil en cause, bien au contraire.

Cependant, il existe un terme essentiel dans le cadre du PRIR (Programme d'intérêt régional) de La Vigne aux Roses, celui de « commerces de proximité ». Or comme il existe actuellement très peu de commerces à proximité du quartier de La Vigne aux Roses, il vous est proposé de déterminer un linéaire commercial tout autour du rond-point de la Lune, qui est une des entrées de ce quartier. Il ne s'agit donc pas d'une zone commerciale mais d'un périmètre bien précis, puisque ce linéaire permettra à un commerce de pouvoir s'installer dans ce secteur, ce qui n'est pas possible aujourd'hui et aucune extension ne peut être faite. Bref, cette adaptation permettra à un commerce de proximité de pouvoir s'installer dans ce quartier, ce qui n'empêchera pas pour autant qu'une habitation reste une habitation. Il n'y a donc aucune obligation.

En définitive, le fait de rajouter ce petit linéaire dans notre schéma de développement commercial nous permettra d'avoir un argument supplémentaire dans le cadre du projet de La Vigne aux Roses.

**Monsieur le Maire :** « Il s'agit là de donner à chaque quartier la possibilité de se développer par le commerce et d'avoir un commerce de proximité, pour redonner davantage de vie à ce type de zone. D'ailleurs, c'est également dans ce cadre que nous allons réfléchir à l'avenir des quartiers de la Garenne et de Saint-André d'Ornay avec leurs habitants, puisque le cœur du bourg de Saint-André perd quelque peu de sa substance – même s'il existe de nombreux aménagements à ses abords tels que la piscine ou le dojo par exemple. J'ai donc demandé à la correspondante de ce quartier de commencer à réfléchir à l'organisation d'une consultation pour voir comment améliorer le quotidien du quartier de Saint-André d'Ornay car aucun quartier de la ville ne doit être oublié. »

### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>4</b>	<b>SUPPRESSION AVANCEE COUVERTE - LOCAUX GALERIE POMPIDOU - MODIFICATION DE L'AIDE FINANCIERE</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Franck Pothier*

Dans le cadre de l'opération de requalification et d'embellissement du quartier des Halles, un dispositif d'aide à la suppression des avancées couvertes de certains commerces a été établi.



A la demande de la Ville, désireuse de voir enlever pour des raisons esthétiques les « casquettes » laissées en place par l'enlèvement des avancées, un devis a été réalisé pour la réalisation de travaux complémentaires. Il comprend la suppression des « casquettes » des deux locaux, ainsi que la finition de la rénovation de la façade en rez-de-chaussée.

Le montant total de l'opération s'élève désormais à 38 713 euros T.T.C, et déclenche ainsi l'accompagnement de la Ville sur le barème de la tranche 2 (comme les tranches précédentes).

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'un avenant au protocole d'accord signé entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la SCI Aux Trois Rues le 20 novembre 2017 en vue d'apporter un complément d'aide à hauteur de 11 000 euros conformément au barème du dispositif en vigueur.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>5</b>	<b>PROLONGATION DE L'EXONERATION TEMPORAIRE DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ COUVERT DES HALLES</b>
----------	--

*Rapporteur : Monsieur Franck Pothier*

Par délibération du 13 novembre 2018, nous avons déjà adopté une exonération temporaire pour le quatrième trimestre 2018 en raison du retard de ce chantier. Toutefois, ce chantier de rénovation du marché couvert des Halles accuse un nouveau retard sur le calendrier prévisionnel initial. En effet, la livraison des bancs neufs est repoussée d'autant et le préjudice subi par les commerçants se poursuit. Il est donc proposé au Conseil municipal de prolonger l'exonération totale des droits de place liés à l'occupation des bancs du marché couvert des Halles et aux places de parking attenantes, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, au profit des commerçants titulaires concernés, et d'étendre cette mesure aux commerçants du marché de plein vent sur la même période.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>6</b>	<b>TRAVAUX DE PAYSAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION</b>
----------	--

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

La première consultation de ce groupement fera l'objet d'un accord-cadre multi-attributaire à bons de commandes et, à titre accessoire, d'un marché subséquent pour des prestations non prévues au bordereau des prix et/ou pour toute prestation de plus de 15 000 euros H.T.

L'accord-cadre sera ainsi conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixé en valeur pour une durée initiale d'un an, reconductible de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans et pour un montant maximum annuel d'un million d'euros H.T., dont 600 000 H.T. pour les marchés à bons de commandes et 400 000 H.T. pour les marchés subséquents.

**Anita CHARRIEAU** : « Nous étions déjà intervenus sur le montant minimal des bons de commande. En effet, comment les petites entreprises qui seront retenues pourront-elles s'appuyer sur ces bons de commande si elles ne voient jamais la couleur d'un euro ? De plus, cela ne soutient pas véritablement le développement des entreprises de cette taille. D'autre part, je me demande pourquoi faire appel à des entreprises – qui émettront donc des bons de commande – pour réaliser des travaux paysagers, alors que nous avons déjà des services pour effectuer ce genre de travail. Cela dit, sachez néanmoins que je n'ai aucun problème avec les groupements de commandes lorsqu'il s'agit d'achats ou de prestations très précises. »

**Sylvie DURAND** : « Comme il s'agit d'un groupement de commandes multi-attributaire, nous allons retenir trois candidats. Ceux-ci seront ensuite contactés lorsque nous aurons besoin de réaliser des travaux. D'autre part, sachez également que tous les travaux ne peuvent pas non plus être effectués en interne. Enfin, je rappelle que ces chantiers concernent à la fois l'Agglomération et la Ville et qu'il s'agit par conséquent de travaux relativement importants. »

**Monsieur le Maire** : « Je rappelle en effet que les travaux de l'Agglomération ne peuvent pas être réalisés par le personnel de la Ville. C'est pour cette raison que nous passons cette délibération. Il est clair que nous préférons conserver nos services d'espaces verts, d'autant qu'ils réalisent un travail exceptionnel remarqué dans toute la Vendée, et même dans toute la France l'année dernière avec le Tour de France. »

**Anita CHARRIEAU** : « Puisqu'il s'agit de travaux paysagers, pourquoi ne travaillez-vous pas avec le secteur de l'insertion pour permettre des embauches ? »

**Sylvie DURAND** : « Une clause est justement prévue à cet effet dans les marchés. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>7</b>	<b>MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Cet avenant a pour objet d'augmenter le montant global d'un marché, pour la réalisation de travaux supplémentaires au sein des groupes scolaires Jean Roy et André Malraux. En effet, il s'avère nécessaire de réaliser un traitement sur les charpentes en bois de ces équipements en raison de la présence d'insectes xylophages. Il s'agit donc d'ajouter la somme de 4 785.95 euros au montant initial du marché, portant celui-ci à 111 785.95 euros.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>8</b>	<b>PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DES MODALITES D'UTILISATION DU COMPTE-EPARGNE TEMPS</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday*

Comme vous le savez, les agents de la Ville ont la possibilité d'ouvrir un Compte-épargne temps (CET). D'ailleurs, le Conseil municipal avait déjà adopté une délibération à ce sujet le 2 avril 2015 pour modifier les modalités d'utilisation de ce CET.

En 2018, environ 500 agents avaient ouvert un CET, ce qui représente près de 700 000 jours épargnés et 215 jours ont déjà été indemnisés à leur demande.

Un arrêté paru le 28 novembre 2018 est venu modifier deux dispositions des conditions d'utilisation du CET par les agents de la collectivité. La première est une revalorisation de 10 euros de l'indemnisation des jours épargnés, portant ainsi les montants à 135 euros pour les catégories A, 90 euros pour les catégories B et 75 euros pour les catégories C. Quant à la deuxième modification, elle porte sur le seuil d'indemnisation des jours épargnés, puisque les agents pourront désormais solliciter le paiement de jours de congés à partir du quinzième jour épargné et non plus à partir du vingtième. Il vous est donc demandé de modifier notre délibération pour tenir compte de ces changements.

**Martine CHANTECAILLE** :

« J'aimerais intervenir pour vous faire part de notre inquiétude concernant cette délibération, tant sur le maintien quantitatif du nombre de postes que sur les conditions de travail du personnel municipal.

Comme vous le savez en effet, certains agents du CTM ont stoppé leur activité la semaine dernière pour exprimer leur colère devant la dégradation de leurs conditions de travail, et notamment sur l'externalisation des services et des mobilités non choisies. Nous savons donc que des agents connaissent des situations très difficiles. Un titulaire en disponibilité demandant sa réintégration s'est même vu indiquer la direction de Pôle emploi, ce qui n'était jamais arrivé auparavant.

Je profite donc de cette délibération pour vous alerter sur ce sujet. Je sais que vous êtes très attentifs à la gestion et il en a beaucoup été question ce soir. Cependant, on ne peut pas gérer correctement une ville sans faire attention au service public, car un service public sans ses agents n'est pas un service public. »

**Monsieur le Maire :**

« Je suis d'accord avec vous ! D'ailleurs, je rappelle que c'est le premier mouvement que nous connaissons depuis cinq ans. Je pense qu'il y a eu une incompréhension sur le sujet et que si certaines choses sont réelles, d'autres ne le sont pas. Par exemple, l'externalisation n'est pas une chose réelle. D'autre part, je rappelle que nous avons des difficultés pour recruter du personnel dans ce service, et notamment pour trouver des techniciens « Froid » dont nous avons absolument besoin. Voilà ce qui pose problème, et nos agents municipaux en sont tout à fait conscients. En outre, le fait qu'un syndicat se mobilise est une bonne chose car il est important de dire ce que l'on a envie de dire. J'ai en effet été syndicaliste durant toute ma vie et c'est une chose que j'ai toujours défendue. Enfin, je rappelle que certaines revendications avaient déjà été réglées avant cette mobilisation. Cela dit, il fallait quand même laisser manifester ce mouvement. Quoi qu'il en soit, nous restons très attentifs à ces expressions et sommes en relation permanente avec ces agents. Par conséquent ne soyez pas inquiète. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>9</b>	<b>ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2018</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

La Commission consultative s'est réunie le 3 octobre 2018 pour examiner les rapports des délégataires relatifs à l'année 2017 concernant la production, le transport, la sécurité, le stockage et la distribution de l'eau potable, la gestion du parc des expositions des Oudairies et la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche, la construction, l'aménagement et l'exploitation du crématorium et d'une salle de cérémonies, et la fourrière des véhicules. Cette commission a également rendu son avis sur le rapport annuel du Maire concernant le prix et la qualité du service public d'eau potable relatif à l'année 2017. Au final, la Commission n'a émis aucune remarque particulière.

**Guy BATIOU :**

« Comme je participe à cette commission depuis sa création, sachez que je regrette beaucoup l'absence et la disparition de certaines associations car celles-ci nous aidaient énormément. Je considère en effet que l'absence des citoyens au sein de cette commission est une énorme perte par rapport à la gestion publique de ce genre de services.

D'autre part, j'aimerais également formuler deux remarques. La première d'entre elles concerne le crématorium, pour lequel je voudrais saluer la création d'un comité d'éthique et l'adaptation d'une tarification pour des circonstances particulières. Je trouve qu'il s'agit là d'une très sage décision. Par ailleurs, je rappelle que cela fait maintenant cinq ans que nous dénonçons la longueur de cette DSP. Je souhaiterais donc insister de nouveau sur cet aspect car il faudra en tenir compte lorsque cette délégation sera renouvelée.

Quant à ma deuxième remarque, elle concerne le prix de l'eau, puisque nous savons tous que ce tarif se situait dans une moyenne très correcte et que le taux de fuites est également de très bon niveau (3 % seulement).

Enfin, et dans le prolongement direct de ce que j'avais déjà indiqué l'an dernier, et qui nous avait conduit collectivement à rejeter le rapport de Véolia de l'année précédente, je voudrais souligner une fois de plus l'opacité d'un certain nombre d'éléments financiers dans ce nouveau rapport. Il faut vraiment prendre cet aspect en considération, d'autant que les pertes de l'année 2016 s'élevaient à plus de 600 000 euros, tout comme celles de l'année 2017. Or ces pertes n'ont toujours pas été clairement justifiées, malgré les demandes réitérées de Madame Durand et les progrès annoncés dans la fourniture de documents comptables. Bref, comme tout cela reste encore très insuffisant, je pense que cela s'explique par une affectation très exagérée et invérifiables des charges. Il en est de même concernant l'affectation du temps de travail des personnels sur le contrat Ville, données que nous ne pouvons pas vérifier car nous ne disposons pas des documents nécessaires pour procéder à ces vérifications. Je rappelle qu'il s'agit quand même d'argent public et d'une délégation de service

public. Aussi, et compte tenu du manque d'informations de la part du délégataire, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

En conclusion, et quoi qu'en dise le président de Vendée Eau, la préférence pour une gestion privée de l'eau ne va pas de soi. Nous le voyons bien dans ce rapport et dans les relevés de conclusions de la CCSPL depuis plusieurs années. Par conséquent, j'appelle de nouveau à la transparence et à la publicité du débat autour de la gestion de ce bien commun. »

**Sylvie DURAND** : « Même si nous avons constaté certaines évolutions dans le rapport de cette année et que Véolia avait fait des efforts pour apporter des réponses, il n'empêche que nous resterons bien évidemment vigilants sur les rapports des prochaines années. »

**Anita CHARRIEAU** : « Je suis également très inquiète sur la manière dont Véolia traite les impayés, notamment à l'égard des personnes en difficultés. Par conséquent, je pense que nous devons véritablement approfondir le travail relationnel avec les services sociaux pour éviter de mettre davantage les gens dans la difficulté. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui le dis puisque cela est écrit dans le rapport. De plus, ce genre de travail permettait de militer encore plus pour avoir la gratuité des premiers mètres cubes. »

**Luc BOUARD** : « Je milite déjà et je militerai encore plus à l'avenir pour obtenir un tarif social de l'eau, non seulement pour La Roche-sur-Yon mais également pour toute la Vendée. S'agissant des propos de Monsieur Batiot, sachez également que je ne suis absolument pas opposé à une gestion en régie, d'autant plus que certains de mes collègues ont déjà choisi ce mode de fonctionnement. Je vais donc étudier ce sujet de très près avec Vendée Eau car nous devons avoir un panel d'options le plus ouvert possible. Par conséquent, vous pouvez compter sur moi pour défendre cette possibilité, qui a véritablement tout son sens. Nous allons donc travailler sur ce dossier de manière très sereine et en large concertation avec la population. »

**Le Conseil municipal prend acte.**

10	<b>REQUALIFICATION DU PARKING CLEMENCEAU - VALIDATION DU DOSSIER D'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)</b>
----	---

*Rapporteur : Monsieur Patrick Durand*

Le 12 décembre 2017, le Conseil municipal avait approuvé le programme pour la requalification du parking Clemenceau, ainsi que l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux pour un montant de 600 000 euros HT.

Comme vous le savez, le parking Clemenceau dispose d'une surface totale de 12 720 mètres carrés et compte 412 places réparties sur quinze demi-niveaux. Par ailleurs, je rappelle que la maîtrise d'œuvre de l'opération a été attribuée au cabinet d'architecture Fouquet Architecture-urbanisme dans le cadre d'une procédure adaptée.

Au vu de l'estimation des travaux, le montant de cette opération s'élève désormais à 1 872 937 euros HT. Ce montant tient compte de la base des travaux urgents issus du diagnostic, avec travaux pour conservation d'emplacements non conformes aux normes suite à la demande du service des incendies et hors travaux en options.

Il est proposé de réaliser cette opération en deux phases. La première, d'un montant de 850 044.71 euros, s'étalerait de septembre 2019 au printemps 2020, et resterait confiée à la maîtrise d'œuvre Fouquet Architecture-urbanisme. Elle concernerait des travaux excessivement urgents, de préservation du bâti et de sécurité incendie.

L'avant-projet définitif présente les caractéristiques suivantes :

- La sécurité incendie ;
- Les réparations urgentes sur les aciers dans la structure béton ;
- La protection des poutres,
- Le rescelllement des garde-corps,
- La réfection totale de l'étanchéité des niveaux aériens et intermédiaires (y compris les caniveaux et les joints de dilatation) ;
- La reprise des évacuations d'eaux pluviales ;
- La reprise du sol dégradé des niveaux 1 à 8 ;

- Les travaux d'agrandissements des sas du sous-sol ;
- Le marquage du sol prioritaire.

Concernant la deuxième phase de travaux, d'un montant estimé d'un million d'euros HT, celle-ci s'étalerait de 2020 à 2021. Elle serait pilotée en maîtrise d'œuvre interne par la Direction des bâtiments et serait bien entendu réalisée après l'achèvement des travaux de la première phase en cohérence avec l'exploitation du site. Elle concernerait les travaux suivants :

- La mise en sécurité de la terrasse par des grilles en périphérie pour éviter les jets d'objets ;
- La réfection de l'éclairage intérieur et extérieur (avec l'installation de leds) ;
- Le nettoyage des façades ;
- La pose de signalétiques verticales et horizontales ;
- La pose d'un affichage dynamique du nombre de places disponibles à l'entrée ;
- La réfection de la vidéoprotection sur le site ;
- L'insonorisation ;
- L'amélioration de l'accessibilité PMR du noyau central ;
- L'amélioration de l'entrée et de la sortie piétons (y compris l'accès PMR) ;
- La modification des locaux d'accueil du public et de ses agents.

Sachez que ce parking ne sera pas fermé pendant les travaux puisque nous travaillerons par niveaux successifs. Par ailleurs, je rappelle qu'aucuns travaux n'ont été effectués dans ce parking depuis sa création en 1987. Il s'agit donc de travaux impératifs. Enfin, sachant qu'une place de parking coûte 25 000 euros en ouvrage, cela représente donc un patrimoine de 10.3 millions d'euros pour ces 412 places. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>11</b>	<b>QUARTIER DES HALLES - AIDE A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Comme vous le savez, nous avons mis en place une aide à l'installation des commerces dans le quartier des Halles, qui a très bien fonctionné. Aussi, comme cette aide s'est arrêté, nous avons décidé de mettre en place une nouvelle aide, cette fois-ci destinée à la fois à l'installation de commerce et à l'embellissement de ce quartier. Concrètement, cette aide permettra aux commerçants d'avoir un « petit coup de pouce » s'ils désirent modifier leur devanture commerciale ou leur terrasse et d'obtenir ainsi jusqu'à 75 % de subventions dans la limite de 7 000 euros.

Nous avons déjà reçu deux dossiers, dont :

- Celui de la SARL Bouaud, pour un coût de travaux de 5 832.64 euros H.T. Montant de la subvention : 4 374 euros ;
- Celui de L'Herbier de Sophie, pour un coût de travaux de 117 055 euros H.T., dont 6 018.55 euros de dépenses éligibles. Montant de la subvention : 4 514 euros.

Je rappelle également qu'une charte Qualité a été validée par les commerçants, ainsi que par l'Architecte des Bâtiments de France et que ces travaux s'inscrivent bien évidemment dans cette charte.

**Françoise BESSON** : « J'aimerais avoir une précision concernant cette charte Qualité. Si je comprends bien, toutes les enseignes des Halles seront habillées avec des couleurs grises et noires. Or cette charte donne-t-elle aussi la possibilité d'y ajouter un peu de couleur ? »

**Malik ABDALLAH** : « Lorsque nous avons présenté la délibération de cette charte, nous avons précisé qu'il existait un panel de couleurs possibles. De fait, les commerçants pourront choisir leurs couleurs dès lors que celles-ci sont inscrites dans la charte. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>12</b>	<b>MODIFICATION DE DOMANIALITE - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLEMENT AU CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Patrick Durand*

Dans le cadre de son programme de réfection de voiries, la Ville a constaté que la raquette de l'impasse Paul Verlaine était toujours la propriété de la SAEM Oryon, ainsi qu'une portion du trottoir de la rue de la Martinière et des cheminements piétons internes à l'opération de logements. Elle a donc sollicité et obtenu l'accord de la SAEM Oryon, afin de régulariser la domanialité et de classer ainsi l'ensemble de ces espaces dans le domaine public.

Pour ce qui est du déclassement du domaine public, il s'agit d'une portion située Impasse Léon Gauvrit. Je rappelle que le foyer d'hébergement l'Oranger a obtenu un accord oral de la collectivité en 2008 pour occuper l'espace situé en façade des logements et ainsi y créer un jardin. Cet espace n'ayant pas d'intérêt pour la collectivité, celui-ci peut faire l'objet d'un déclassement en vue de son aliénation.

D'autre part, la société France Alliance a également fait l'acquisition auprès de l'Agglomération d'une parcelle située au sein de la ZAE Parc-Eco 85 en 2018, en vue d'y développer un entrepôt logistique. Lors de la résiliation de son permis de construire, l'entreprise s'est rapprochée de la Ville pour procéder à des rectifications parcellaires. Ces deux modifications correspondant à des espaces n'ayant pas d'intérêt majeur et de faibles surfaces (environ 300 mètres carrés), la Ville a consenti et accédé à cette demande. Ces deux déclassements feront l'objet d'une enquête publique.

### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>13</b>	<b>ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES D'ORYON DES ESPACES COMMUNS DE LA ZAC BELLE PLACE 2</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Jean Michel Barreau*

La commune de La Roche-sur-Yon a souhaité, dès le début des années 2000, garantir la pérennité de son développement économique et urbain en assurant une cohérence dans la mise en œuvre des projets d'aménagements. Dans ce contexte, la ZA Belle Place 1 a fait l'objet d'une extension, dont la réalisation a été confiée sous la forme d'une convention publique d'aménagement à la SAEM Oryon le 4 décembre 2003. Cette dernière se situe idéalement en entrée de ville Sud, route de Luçon, et est destinée à accueillir des activités économiques de toute nature.

La Communauté d'agglomération, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2010, se substitue à la ville de La Roche-sur-Yon pour les zones d'intérêts communautaires, dont Belle Place 2 fait partie.

Suite à la réalisation des travaux de viabilisation et d'aménagements des espaces verts de l'ensemble de la zone, ces espaces ont été remis à la Commune, qui en assure désormais l'entretien depuis juin 2013. Il convient à présent de procéder au transfert de domanialité.

En effet, la ZAC Belle Place 2 a fait l'objet d'une convention de transfert des équipements et des espaces communs dans le domaine public communal, signée le 4 décembre 2003 et d'un procès-verbal de remise d'ouvrage le 5 décembre 2012, prévoyant le transfert à titre gracieux à la fin des travaux des voies internes et des espaces verts pour une surface de 4 ha 4 a 35 ca.

Le Conseil municipal a approuvé par délibération le 29 mai 2018 cette acquisition à l'euro symbolique et le classement de ces espaces dans le domaine public, et en a confié la gestion à La Roche-sur-Yon Agglomération, conformément à la délibération du 21 septembre 2010.

Suite à une erreur de bornage, la surface doit faire l'objet d'un ajustement. La nouvelle superficie est désormais de 5 ha 26 a 61 ca. Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'annuler la délibération du 29 mai 2018 ;
- D'approuver l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement auprès d'ORYON des voies et espaces communs de la ZAE Belle place 2 d'une contenance de 5 ha 26 a 61 ca ;
- De prononcer le classement dans le domaine public communal de ces voies et espaces communs.

### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>14</b>	<b>CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS - GROUPE SCOLAIRE PONT BOILEAU – LA VIGNE AUX ROSES</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de servitude au profit de ENEDIS relative à l'installation d'une canalisation souterraine, pour le groupe scolaire Pont Boileau, parcelle section CD numéro 412, rue Jean Launois à La Vigne-aux-Roses.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>15</b>	<b>RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2018 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Patricia Lejeune*

Ce bilan, joint en annexe de cette délibération, a également été présenté lors des commissions communales et intercommunales d'accessibilité, qui se sont réunies à quatre reprises. D'autre part, deux rencontres ont également été délocalisées dans les communes de Dompierre-sur-Yon et d'Aubigny-les-Clouzeaux, auxquelles 25 personnes ont participé en moyenne. Par ailleurs, je rappelle que l'accessibilité universelle est une volonté commune. Enfin, je tiens à remercier les maires de ces communes ainsi que leurs services pour leur implication.

Ce rapport étant relativement long, j'essaierai d'être brève. Je me contenterai donc de reprendre les différentes thématiques réglementaires.

S'agissant de la voirie, les projets réalisés se sont chiffrés à 4 186 326 euros. Je remercie là aussi les services, ainsi que mon collègue de la voirie pour les actions que nous menons ensemble en parfaite cohérence. Du côté des effectifs, la Ville compte aujourd'hui 8.93 % de son personnel en situation de handicap et l'Agglomération 6.1 %, ce qui signifie que nous n'avons aucune pénalité à verser. En revanche, ce pourcentage n'est que de 4.59 % au CCAS car il est difficile de faire travailler des personnes en situation de handicap auprès des personnes âgées.

En ce qui concerne le sport, je rappellerai la création de l'Office des sports Yonnais, qui dispose d'une commission dédiée à la santé, au bien-être et au handicap. Cette dernière s'intéresse plus précisément aux activités physiques et aux bienfaits des personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux seniors et aux femmes isolées, ou encore aux personnes porteuses de pathologies. D'autre part, nous continuons toujours d'accueillir l'Open international de tennis ITF2, qui se déroule aux Terres noires pendant le mois de mai et qui représente l'ensemble des continents. Par ailleurs, je rappelle que la club handi-tennis a reçu le renouvellement de son label « club une étoile », qui reste toujours une première sur la région Ouest. En outre, sachez qu'une section « football adapté » a également été créée en septembre 2018 au sein du club de l'ESO pour accueillir des personnes en déficience mentale. A ce jour, ce club compte déjà sept personnes. Enfin, je rappellerai que d'autres clubs proposent aussi du handi-basket ou encore du hockey-luge au sein de l'Agglomération.

Concernant le volet Education – en lien avec Monsieur Besseau – nous proposerons des sessions de baskin dans les écoles dès le début de l'année 2019, pour les personnes en situation de handicap. Cette démarche permettra de sensibiliser les enfants de nos écoles.

S'agissant de la culture, nous avons reçu le cirque vietnamien T'd'Art au Grand 'Air, spectacle visuel qui a remplacé celui en langue des signes – puisque nous n'avons pas eu besoin d'interprète en langue des signes. D'autre part, nous avons également expérimenté les gilets Subfac, gilets vibrants qui reproduisent les vibrations de la musique pour apporter davantage de sensations aux spectateurs. En ce qui concerne les personnes en déficience visuelle, nous avons accueilli la représentation du Cid qui était équipée de casques en audiodescription.

Au niveau de l'agenda d'accessibilité programmée, je rappelle que la Ville avait déposé son agenda en 2015 dans les délais réglementaires pour une durée de neuf ans maximum, soit trois périodes de trois ans. La première période s'est donc achevée en décembre 2018 et l'accessibilité de 43 établissements recevant du public a déjà été réalisée sur les 110 prévus dans cet agenda. Cela représente 36 % de l'objectif, sachant que l'accessibilité de 25 % de nouveaux établissements est actuellement en cours de réalisation, le tout pour un montant de 1 589 427 euros.

Par ailleurs, nous avons également organisé des concertations avec le Conseil des sages. Celles-ci ont fait émerger des projets tel que le Tour de France par exemple et ont donné lieu à des actions dans les EHPAD avec la publication d'un recueil dédié. A cela s'ajoute également le Conseil municipal des jeunes, avec le jardin partagé à l'EHPAD de Saint-André d'Ornay.

D'autre part, et comme le demandait Madame Besson lors de la présentation de ce rapport en commission, je rappelle que la loi d'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015 prévoit la prise en compte à les fois des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. D'ailleurs, sachez que l'année 2018 se caractérise par un décloisonnement des besoins des groupes sociaux représentés pour les personnes en situation de handicap et pour nos séniors. Ainsi, les demandes de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ont émané à 80 % de personnes âgées, grâce notamment à l'application de la carte Mobilité inclusion depuis 2017, qui est également effective pour les personnes en GIR 1 et en GIR 2.

Enfin, je rappelle que nous avons signé une convention avec l'UNAPEI et l'UDAPEI de Vendée pour le Symbole d'Accueil d'Accompagnement et d'Accessibilité (SAAA), que nous vous avons également présenté en Conseil municipal. A ce propos d'ailleurs, sachez que la Ville a souhaité développer son apposition aussi bien dans les différents accueils que dans les transports et dans les EHPAD.

Comme vous pouvez le constater, notre volonté en matière de handicap se perçoit de plus en plus au sein de notre territoire et permet l'émergence de très beaux projets. D'ailleurs, nous avons eu la chance de déjeuner ce midi avec Monsieur le Maire et Madame Poirier-Coutansais au restaurant le Bel endroit, qui accueille des salariés et des stagiaires en situation de handicap porteurs de trisomie 21. Cela fut un moment de convivialité très agréable, durant lequel la responsable (sœur d'un des salariés en situation de handicap) nous a annoncé qu'elle était submergée de demandes de stages. Enfin, je remercie Monsieur le Maire pour toutes les actions menées sur la Ville et sur l'Agglomération en matière de handicap, et vous annonce qu'un bilan à ce sujet sera également présenté lors du prochain Conseil d'agglomération. »

#### **Geneviève POIRIER-COUTANSAIS :**

« Comme vient de le dire Madame Lejeune, « l'accessibilité c'est l'accessibilité pour tous ». A ce propos, je rappelle que nous avons également lancé l'opération « Ville amie des aînés » qui entre parfaitement dans ce cadre d'accessibilité générale. J'aimerais donc vous dire quelques mots à ce sujet.

Comme vous le savez, nous avons déjà réalisé un bilan des besoins et des activités, dans lequel nous avons retenu les quatre grands thèmes suivants :

- La lutte contre l'âgisme ;
- La lutte contre l'isolement ;
- Le bien-vivre dans sa ville ;
- La communication.

Concernant la lutte contre l'âgisme, nous avons déployé une campagne civique dans les bus pour rappeler aux usagers qu'ils doivent respecter les personnes âgées qui empruntent ce mode de transport. Par ailleurs, nous travaillons également avec la CPAM, l'espace Entour'âge et les services sociaux pour faciliter l'accès au tout numérique auprès des personnes âgées. D'autre part, sachez que nous allons également lancer une campagne citoyenne en ce sens sur les panneaux Decaux et que nous allons aussi créer un comité d'animation pour organiser un bal populaire dans l'ensemble des EHPAD. Enfin, j'ai assisté pas plus tard qu'hier à une rencontre entre les enfants de l'école Pont Boileau et les personnes de l'EHPAD de La Vigne aux Roses, au cours de laquelle les enfants ont travaillé sur l'image qu'ils percevaient des personnes âgées en réalisant des dessins. Cela fut un moment merveilleux et absolument charmant. Pour conclure, je rappellerai le concert donné aux Ecuries la semaine dernière, en lien avec l'association Alzheimer Vendée, auquel une centaine de personnes ont participé. Là aussi, ce spectacle a rencontré un véritable succès. »

**Françoise BESSON :** « Il est important aussi de ne pas considérer la vieillesse comme un handicap, mais bien comme une période importante de la vie, au cours de laquelle nous pouvons vivre des moments formidables. D'autre part, je vous félicite pour le contenu et la présentation de ce rapport. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**